

Compte rendu du Comité Syndical

Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à dix-sept heures trente minutes, le Comité Syndical, légalement convoqué le quatre décembre deux mil vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat, à OSTHEIM.

Présents :

A. Avec voix délibérative (31) :

- a) Mme Catherine RAPP, MM. Jean-Marie FREUDENBERGER, Pascal TURRI, Franck DUDT, Serge JANUS (jusqu'au Point 8 inclus) et Bernard KEMPF, Vice-présidents.
M. Gabriel BARTH, Mme Denise BUHL, Gilles FREMIOT, Vincent GASSMANN (à partir du Point 9), Mme Marie-Paule GAY, MM. Claude GENTZBITTEL, Alain GOEPFERT, Jean-Claude GRIENENBERGER, Bernard GUTKNECHT, Bertrand HIRTH, Alfred JUNG, André MERCIER, Benoît MERGEL, Christian PION, Richard PISZEWSKI, Patrick REINSTETTEL, Jean-Marc SCHULLER (jusqu'au Point 5 inclus), Yann SCHUNCK, Pascal SIEGRIST, Jean-Michel STRASBACH, Christian SUTTER, Jean-Michel ZINCK et Jean ZURBACH, membres titulaires.
- b) Mme Agnès KLAKOSZ, MM. Gilbert BRUDER, Jean-Marie HAUMESSER, suppléants respectifs de MM. Yves GOEPFERT, Vincent SCHERRER et Jean-Marc SCHULLER, excusés.

B. Sans voix délibérative :

M. Joseph WEISBECK, suppléant de M. Jean-Luc BARBERON, présent
M. Pascal DEVAUX, suppléant de M. Jean-Marie FREUDENBERGER, présent
M. Rodolphe FERRAN, suppléant de M. Alain GOEPFERT, présent
M. Bertrand STUBER, suppléant de M. Jean-Claude GRIENENBERGER, présent
Mme Marie-Madeleine STIMPL, suppléante de M. Alfred JUNG, présent
M. Emile-Jean WYBRECHT, suppléant de M. André MERCIER, présent
M. Richard LEY, suppléant de M. Benoît MERGEL, présent
M. Sébastien BALDECK, suppléant de M. Christian SUTTER, présent

C. Y assistaient également :

M. Bastien TOULEMONDE, Directeur régional Enedis Alsace Franche-Comté
M. Mohamed HAMDANI, Directeur délégué aux affaires territoriales Enedis Alsace
M. Vincent MAURER, Attaché à la direction territoriale Enedis Alsace
Mme Lilas MIGNARD, du cabinet ELEXENT (anciennement Solstice)
M. Bernard SACQUEPEE, Conseiller technique du Président
M. Dominique WASSONG, Payeur départemental du Haut-Rhin
M. René WUNENBURGER, Directeur, M. Alain SPECHT, Directeur adjoint, Mme Christelle HILDWEIN, Responsable administratif, M. Jean-Marc BERNAUD, Technicien et Mme Mélanie GAUDREE, Assistante de direction – agents du Syndicat

Absents excusés :

MM. Michel CHERAY, Yves GOEPFERT, Francis KLEITZ, Christian KLINGER, Philippe KNIBIELY, Didier MAQUIN, Mme Véronique MUNDEL, MM. Vincent SCHERRER, Paul STOFFEL et Fernand WIEDER, membres titulaires.

MM. Serge BRESCIANI, Gérard STOECKLIN, Roger HARTMANN, Jean-Jacques MISSLIN, Armand BUCHER, Joël HEYDEL, Stéphane SENEZ, Jean-Luc MADER, Jean-François KABUCZ, Damien LAMAS, Gérard MARTIN, Pascal KRITTER, Thierry NICOLAS, Jean-Marc PILOT, Antoine VIOLA, José FREUDENREICH, Jean-Louis SCHOTT et Nicolas STÖCKLI, membres suppléants.

La séance du Comité est précédée par les interventions de :

- Mme Lilas MIGNARD du cabinet ELEXENT (anciennement SOLSTYCE) qui présente les conclusions de l'audit diligenté par le Syndicat et relatif au déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)
- M. Bastien TOULEMONDE, Directeur régional d'Enedis Alsace Franche-Comté, M. Mohamed HAMDANI, Directeur délégué aux affaires territoriales Enedis Alsace et M. Vincent MAURER, Attaché à la direction d'Enedis Alsace qui présentent les missions et les actions d'Enedis au service des communes membres du Syndicat.

Le Président remercie par avance M. Bernard KEMPF, Vice-président du Syndicat et Maire d'Ostheim pour la qualité de son accueil et pour le verre de l'amitié qui sera servi à l'issue de la séance.

Le Comité Syndical désigne comme secrétaire de séance Jean-Michel ZINCK, 1^{er} Adjoint au maire de Strueth.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 :** Adoption du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 29 octobre 2020 (*envoyé le 6 novembre 2020*)
- Point 2 :** Délégations exercées par le Président
- Point 3 :** Adoption du Règlement intérieur valable pour le mandat 2020-2026
- Point 4 :** Installation des membres de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie
- Point 5 :** Convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du 1^{er} Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2021-2023
- Point 6 :** Convention de partenariat entre le Syndicat et Enedis relative à la Transition Energétique
- Point 7 :** Travaux d'enfouissement des lignes électriques :
- A.** Article 8 du Contrat de concession au titre des enveloppes 2020 et 2021
 - B.** Déplacements d'ouvrage basse tension
 - C.** Déplacement d'ouvrage haute tension
 - D.** Travaux conventionnés avec le concessionnaire
- Point 8 :** Attribution des aides pour la rénovation de l'éclairage public – 3^{ème} tranche
- Point 9 :** Modalités relatives à l'électrification rurale
- Point 10 :** convention de rattachement dans le cadre de la création d'unités de méthanisation
- Point 11 :** Finances :
- A.** Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif
 - B.** Débat d'orientations budgétaires
 - C.** Création d'un budget annexe relatif à la gestion de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité

D. Renouvellement du contrat relatif au nettoyage des locaux pour la période 2021-2023

Point 12 : Divers

- Contrôle des concessionnaires
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- Composition des groupes de travail
- Déploiement du compteur LINKY
- Prochaines rencontres

La note de synthèse a été envoyée aux membres titulaires et suppléants du Comité le 4 décembre et les annexes ont été transmises par courriel le 7 décembre 2020.

POINT 1 :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 29 octobre 2020 a été adressé à tous les membres du Comité le 6 novembre 2020.

M. Jean-Marie HAUMESSER, 1^{er} Adjoint au maire de Muntzenheim et membre suppléant a demandé à rajouter son nom aux personnes présentes le 29 octobre. Cette demande est validée par le Président et il en sera tenu compte.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT 2 :

DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat.

Le Président informe le Comité Syndical qu'il n'a pris aucune décision dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Il informe les membres du Comité Syndical qu'il a rencontré :

- Le 30 octobre (*Président et Directeur*), le 17 novembre (*Président, Jean-Marie FREUDENBERGER et Directeur*) et le 14 décembre (*Président, Jean-Marie FREUDENBERGER, Catherine RAPP, Bernard KEMPF et le Directeur*), les représentants de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, d'Enedis, de GRDF et de la DDT.

Ces rencontres ont permis de :

- définir une méthode de travail commune dans le cadre des projets portés par la Chambre d'Agriculture en matière de création d'unités de méthanisation et de centrales photovoltaïques
- arrêter le principe de réunions d'information à destination d'une part des élus locaux, d'autre part de la profession agricole
- formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention quadripartite entre le Syndicat et les concessionnaires Enedis et GRDF, et la Chambre d'Agriculture.

- Le 26 novembre, avec le 1^{er} Vice-président Jean-Marie FREUDENBERGER et le Directeur, les représentants du Pays Thur-Doller dans le cadre d'un premier échange relatif aux possibilités de partenariat entre le Syndicat et le PETR, dans le domaine de la Transition Energétique : éclairage public, IRVE, station GNV, mise en œuvre du PCAET, méthanisation (SM4), accompagnement des collectivités en matière d'engineering territorial.
- Le 4 décembre, avec les Vice-présidents Jean-Marie FREUDENBERGER et Serge JANUS, et le Directeur, les représentants de l'association Alter Alsace Energies, sur le thème de la Transition Energétique ; un partenariat pourrait être formalisé en vue de proposer, à l'échelle de la concession, une aide aux collectivités membres, via les intercommunalités compétentes, en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments publics.

Le Comité Syndical prend acte des différentes rencontres intervenues depuis le Comité Syndical du 29 octobre 2020.

POINT 3 :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR VALABLE POUR LE MANDAT 2020-2026

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat.

Le Président expose que conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Il entrera en application dès que son adoption sera devenue exécutoire.

Le Président présente au Comité Syndical les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque membre. Le Bureau Syndical réuni le 1^{er} décembre a émis un avis favorable au document présenté.

Le règlement intérieur précise, entre autres :

- l'information des délégués désignés par les conseils municipaux et communautaires ;
- les modalités d'organisation et de déroulement des séances du Comité Syndical ;
- le fonctionnement du Bureau Syndical, du Comité Syndical et des différentes commissions et groupes de travail.

Le projet a été transmis à chaque membre dans son intégralité, avec la convocation et la note de synthèse.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce règlement intérieur dans les conditions exposées par le Président.

POINT 4 :

INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat.

La Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) comprend un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des intercommunalités. Elle rassemble ainsi 18 représentants des

intercommunalités (15 Communautés de Communes – 13 haut-rhinoises et 2 bas-rhinoises – et 3 Communautés d'Agglomération) et 18 représentants du Syndicat.

Le Comité Syndical du 24 septembre dernier a désigné :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| 1. M. Jean-Luc BARBERON | 10. M. Patrick REINSTETTEL |
| 2. M. Jean-Marie FREUDENBERGER | 11. M. Jean-Michel STRASBACH |
| 3. Mme Catherine RAPP | 12. M. Jean ZURBACH |
| 4. M. Pascal TURRI | 13. M. Yann SCHUNCK |
| 5. M. Franck DUDT | 14. M. Alfred JUNG |
| 6. M. Serge JANUS | 15. M. Emile-Jean WYBRECHT |
| 7. M. Bernard KEMPF | 16. M. Gabriel BARTH |
| 8. M. Bernard GUTKNECHT | 17. M. Vincent SCHERRER |
| 9. M. Christian KLINGER | 18. Mme Marie-Paule GAY |

en tant que représentants du Syndicat.

Par courrier du 6 novembre, le Président a demandé aux 18 Présidents des Communautés de Communes et d'Agglomération de désigner leur représentant.

A défaut pour l'intercommunalité d'avoir désigné son représentant dans le délai imparti, celui-ci sera représenté au sein de la CCPE par son Président, sans préjudice qu'ultérieurement l'organe délibérant de l'intercommunalité désigne un nouveau représentant en remplacement du représentant en place.

Ont été désignés par leur conseil communautaire :

- **M. Alain MEYER**, Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
- **M. Gilles FREMIOT**, Président de la Communauté de Communes « Sundgau »
- **Mme Maud HART**, Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- **M. François MULLER**, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- M. Philippe GIRARDIN, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- **M. Jean-Claude MENSCH**, Conseiller communautaire délégué de M2A
- **M. Vincent GASSMANN**, Président de la Communauté de Communes « Sud Alsace Largue »
- M. Jean-Marc BURRUS, Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- **M. Gilbert VONAU**, Vice-président de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin
- M. François HORNY, Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay
- M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- M. Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération
- M. Cyrille AST, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
- **M. François BERINGER**, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach
- **M. Philippe KNIBIELY**, Vice-président de Saint-Louis Agglomération – Alsace 3 Frontières

- M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
- **M. Christian MICHAUD**, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
- **M. Pierre DISCHINGER**, Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, installe les membres nommés ci-dessus au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie.

POINT 5 :

CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT ET ENEDIS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU 1^{ER} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) POUR LA PERIODE 2021-2023

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat.

Suite à l'adhésion au Syndicat de la Ville de Mulhouse en 2009, un audit a été réalisé et a mis en évidence la présence sur le territoire de la Ville d'un important stock de vieux réseaux souterrains vétustes :

- un réseau basse tension obsolète de type B1 d'environ 120 kilomètres, dont l'éradication aurait dû être menée à bien dans les années 80 ;
- un réseau de plusieurs centaines de kilomètres de câbles haute tension de type CPI – Câbles Papiers Imprégnés

Aussi, de 2011 à 2020, le Syndicat a consacré à Mulhouse, dans le cadre de 3 conventions successives :

- 1- Le montant de la prime à la départementalisation, soit 300 000 euros par an pour la résorption du vieux réseau B1, ce qui représente un total de 3 millions d'euros. Ce programme est en cours d'achèvement.
- 2- Une enveloppe de 1 740 000 euros pour la résorption des vieux réseaux CPI

A partir de 2015, le Syndicat a également participé à la modernisation des vieux réseaux basse tension en aérien, à l'échelle de la concession, en accélérant le renouvellement des Coupe-Circuits Principaux (CCP), appelés également coffrets de toiture, pour un montant de 200 000 euros par an, soit 1 200 000 euros en 6 ans.

Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2020 et, en accord avec Enedis, il est proposé de les transposer dans le cadre du 1^{er} Programme Pluriannuel d'Investissements – PPI (2020-2023) prévu au titre du nouveau Contrat de concession signé le 20 décembre 2019.

Ainsi, le Syndicat pourrait, à l'instar de ce que fait par ailleurs Enedis, intensifier son effort de renouvellement progressif des vieux câbles papiers, présents sur la concession :

- d'une part en rajoutant l'enveloppe annuelle de 300 000 euros précédemment consacrée à la résorption du B1, aux 200 000 euros annuels déjà consacrés à la résorption des CPI, et
- d'autre part en élargissant le périmètre initial de son intervention d'une part au territoire de M2A et d'autre part aux communes situées au nord-ouest de Colmar, où subsistent également des vieux réseaux souterrains vétustes (câbles basse tension à neutre périphérique).

Il est proposé, par ailleurs de maintenir la participation du Syndicat au programme de renouvellement des CCP à son montant actuel, soit 200 000 euros par an.

Ces dispositions pourraient être reprises au sein d'une convention unique actant la participation du Syndicat à la mise en œuvre du 1^{er} PPI, pour un montant total annuel de 700 000 euros par an, sur la période 2021-2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le projet de convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du 1^{er} Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2021-2023 ;**
- **autorise le Président à signer la dite-convention.**

POINT 6 :

CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT ET ENEDIS RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat.

Le nouveau Contrat de concession signé le 19 décembre 2019 entre le Syndicat et Enedis traite dans son chapitre III relatif aux engagements environnementaux et sociétaux, la question de la Transition Energétique (TE).

A ce titre, le Syndicat et Enedis se sont rapprochés pour mettre en place à titre expérimental un dispositif de co-construction d'un **schéma directeur de transition écologique**.

A cet effet, le Syndicat et Enedis ont choisi d'intensifier leurs collaborations dans les domaines suivants :

- Accompagner le Syndicat sur les projets d'énergies renouvelables, en particulier dans l'élaboration de son schéma directeur pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique.
- Accompagner le Syndicat sur les projets d'énergies renouvelables, sur les sujets de la production photovoltaïque, de l'agrivoltaïque et en particulier de l'autoconsommation collective.
- Détecter les zones d'implantation des projets pour déterminer une solution économique optimum pour le raccordement.
- Organiser des réunions publiques sur le sujet de la transition écologique.

Pour ce faire, le Syndicat et Enedis ont souhaité formaliser leur partenariat dans la présente convention, pour une période de 4 ans (2020-2023) correspondant au premier Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) du Contrat de concession.

Cette convention a vocation à définir le contenu des axes de travail rappelés ci-dessus, étant rappelé que des conventions particulières viendront préciser les conditions juridiques, techniques et financières de mise en œuvre opérationnelle de ces différents axes de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Président à la signer, pour la période 2020 – 2023.

Suite à une question de M. Alfred JUNG, Conseiller municipal de Mulhouse, *M. Mohamed HAMDANI*, Directeur délégué aux affaires territoriales Enedis Alsace, complète les propos du Président et précise que lorsque des installations communales de panneaux photovoltaïques sont envisagées, un simulateur sera mis à la disposition des élus afin de vérifier si le réseau est suffisamment dimensionné pour accepter la production d'électricité. L'élu sera ainsi autonome et pourra effectuer cette consultation de raccordement au moment de l'étude de faisabilité.

L'élu aura connaissance en temps réel des consommations domestiques, agricoles ou industrielles et de la production d'électricité sur son territoire, dans le strict respect de l'anonymat des données.

POINT 7 :

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES BASSE ET HAUTE TENSIONS

Ce point est présenté par M. Jean-Marie FREUDENBERGER, 1^{er} Vice-président du Syndicat.

A. Article 8 du Contrat de concession au titre des enveloppes 2020 et 2021

Suite à la signature du nouveau Contrat de concession et en vertu de l'Article 8 de ce contrat, le Syndicat est maître d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques basse tension depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les crédits mis à disposition par le concessionnaire Enedis sont d'un montant de 625 000 euros pour l'année 2020 et 625 000 euros pour l'année 2021.

8 communes demandent l'aide de 40% au titre de l'Article 8 du Contrat de concession pour leurs projets de mise en souterrain des lignes électriques.

Sur l'enveloppe 2020 :

- ANDOLSHEIM Grand'Rue – RD 45
- NIEDERENTZEN Rue Principale
- OBERMORSCHWIHR Rues du Vignoble, de Marbach, Principale, route du Vin et place de la République

Sur l'enveloppe 2021 :

- BENNWIHR Rue du Maréchal Leclerc
- BOURBACH LE BAS Rue de Roderen
- HIRSINGUE Rue de Bâle
- WOLFERSDORF/RETZWILLER Cité Sturm et rue de la Largue

pour un montant total de travaux de 961 499 euros HT (soit 1 153 799 euros TTC) et un total d'aides de 384 600 euros HT (40%).

Les crédits seront inscrits au budget 2021 (article 215341 – Installations, matériel et outillage techniques – réseaux d'électrification).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à :

- **signer les marchés de travaux avec les entreprises adjudicataires ;**
- **signer les conventions avec les communes pour leur participation financière (60%) (les 40% restants étant récupérés auprès du concessionnaire)**

pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques dans les communes d'ANDOLSHEIM, NIEDERENTZEN et OBERMORSCHWIHR au titre de l'enveloppe 2020, et BENNWIHR, BOURBACH-LE-BAS, HIRSINGUE, WOLFERSDORF/RETZWILLER au titre de l'enveloppe 2021, selon le tableau annexé.

B. Déplacements d'ouvrage basse tension

→ Commune nouvelle de PORTE DU RIED – travaux à HOLTZWIHR – Suppression de 2 traversées basse tension sur la RD 4 route de Colmar.

Suite à la réfection de la bande de roulement sur la RD 4 par le Conseil Départemental, la commune de Holtzwihr a souhaité supprimer deux traversées aériennes de câbles basse tension.

La commune a demandé un devis à Enedis pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 19 709 euros HT.

La commune sollicite l'aide du Syndicat pour ces travaux qui relèvent du déplacement d'ouvrage aidé à 40% par le Syndicat sur ses fonds propres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une aide de 40 % du montant à la charge de la commune, soit 7 884 euros.

→ GUEMAR – Mise en souterrain du réseau basse tension rue de la Riedmatt.

La commune de Guémar a projeté d'enfouir une ligne de télécommunication ainsi que la mise en place d'un réseau souterrain d'éclairage public dans la rue de la Riedmatt.

Dans ce cadre, la commune souhaite enfouir, en coordination avec ces deux réseaux, le réseau basse tension qui subsiste en aérien dans cette rue.

Les travaux relèvent du déplacement d'ouvrage et seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

Les travaux ont été estimés à 10 658,04 euros HT soit 12 789,64 euros TTC par le bureau d'études LMS.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une aide de 40% du montant de l'opération soit 4 263,22 euros et autorise le Président à :

- *signer la commande des travaux ;*
- *signer la convention avec la commune pour sa participation financière (60%).*

C. Déplacement d'ouvrage haute tension

→ MANSPACH – Mise en souterrain du réseau 20 000 volts rues Saint-Léger et des Vergers.

Lors de sa séance du 8 septembre 2020, le Comité Syndical avait accordé à la commune une aide de 40% au titre de l'Article 8 du Contrat de concession pour plusieurs rues.

Au cours de la réunion de finalisation du projet, la commune a émis le souhait d'enfouir un tronçon de ligne 20 000 volts dans l'emprise du chantier et profiter des tranchées de la basse tension, de l'éclairage public et du réseau de télécommunication.

La commune sollicite le Syndicat pour une aide de 60% pour l'enfouissement de cette ligne 20 000 volts. Les travaux s'élèvent à 203 214 euros HT et seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une aide de 60% du montant de l'opération soit 121 928 euros HT et autorise le Président à :

- *signer le marché de travaux;*
- *signer la convention avec la commune pour sa participation financière (40%).*

D. Travaux conventionnés avec le concessionnaire

→ **PFAFFENHEIM – Sécurisation de la ligne 20 000 volts qui approvisionne le site de pèlerinage du Schauenberg.**

La commune de Pfaffenheim souhaite que la ligne 20 000 volts qui alimente le site du Schauenberg soit sécurisée. En effet, les coupures d'alimentation électriques dues à des ruptures de la ligne triphasée sont fréquentes. Il faut préciser que ce site ne bénéficie pas de bouclage.

Enedis propose de remplacer cette ligne 20 000 volts actuellement en fils aériens nus par un réseau aérien 20 000 volts torsadé et isolé. Il faut préciser que des études ont été menées pour enfouir cette ligne, mais eu égard aux difficultés d'exécution des travaux et à leur coût excessif, la solution en aérien est privilégiée par Enedis, en accord avec la commune.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire et s'élèvent à 58 800 euros HT soit 70 560 euros TTC, déduction faite de la participation du concessionnaire qui correspond aux frais liés à l'exploitation qui s'élèvent à 16 535 euros HT (location et pose de groupes électrogènes, Travaux Sous Tension).

Ces travaux sont intégralement financés sur les fonds propres du Syndicat et constituent, s'agissant du remplacement de fils nus par de la torsade, une première pour le Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Michel STRASBACH), autorise le Président à signer le devis des travaux à Enedis pour un montant de 58 800 euros HT soit 70 560 euros TTC.

Les crédits seront inscrits au budget 2021 (article 215341 – Installations, matériel et outillage techniques – réseaux d'électrification).

POINT 8 :

ATTRIBUTION DES AIDES POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – 3^{ème} TRANCHE

Ce point est présenté par M. Serge JANUS, Vice-président du Syndicat.

Lors des séances du 30 juin et du 8 septembre 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à verser des aides à 36 communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un montant total de 283 566,19 euros.

34 nouvelles communes et communautés de communes ont déposé des dossiers de demande d'aide pour leurs travaux de rénovation de l'éclairage public.

Le tableau joint récapitule toutes ces nouvelles demandes et donne les montants d'aide après étude des dossiers par les services du Syndicat et suivant les critères d'éligibilité fixés par le Comité Syndical du 18 février 2020.

Le montant total des aides pour cette 3^{ème} tranche de travaux s'élève à : **431 654,82 euros**

Ces trois tranches cumulées représentent un total de **715 221,01 euros** de subventions engagées.

Les crédits seront inscrits au budget 2021, à l'article 204141 – Subventions d'équipement versées aux communes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à verser les aides aux communes, selon le tableau joint, après présentation des factures acquittées.

M. Serge JANUS, Vice-président du Syndicat en charge de l'animation du groupe de travail « Eclairage Public » annonce que le groupe de travail nouvellement constitué devra se pencher sur la révision des critères et les adapter au vu des différents cas soulevés.

M. Mohamed HAMDANI, Directeur délégué aux affaires territoriales Enedis Alsace précise enfin que l'identification des pannes sur le réseau d'éclairage public pourra être grandement facilitée suite au déploiement du compteur LINKY, grâce à la mise à disposition des communes qui le souhaitent d'un outil de suivi, dans le cadre d'une convention dédiée.

M. Serge JANUS, Vice-président du Syndicat en profite pour informer les membres du groupe de travail « Mobilités », qu'il préside également que les conclusions présentées par Mme MIGNARD, en début de séance, serviront à définir les règles de financement, tant en investissement qu'en fonctionnement des IRVE.

POINT 9 :

MODALITES RELATIVES A L'ELECTRIFICATION RURALE

Ce point est présenté par M. René WUNENBURGER, Directeur du Syndicat.

Conformément aux décrets du 14 janvier 2013 et du 16 mai 2014, le régime de l'aide à l'électrification rurale s'applique désormais aux communes dont la population totale est inférieure à 5 000 habitants.

Dans chaque département, le Préfet arrête, dans les six mois suivant le renouvellement général des conseillers municipaux (c'est-à-dire avant le 31 décembre 2020), la liste des communes relevant du régime de l'électrification rurale. Cet arrêté prend effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit ce renouvellement c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2021. Cet arrêté court sur la durée du mandat municipal.

Or, notre Syndicat est classé en régime urbain d'électrification, lequel prévoit que tous les travaux de renforcement et d'extension des réseaux sont assurés par le concessionnaire Enedis et non par l'Autorité Concédante.

Ce classement en régime urbain concerne la totalité des communes membres desservies par le concessionnaire historique Enedis.

Une seule commune du Syndicat, en l'occurrence Villé (1 800 habitants) dans le Bas-Rhin, est classée en régime rural d'électrification et est desservie, en basse tension, par une Entreprise Locale de Distribution (ELD), en l'occurrence Gaz de Barr.

Aussi, le Président propose de maintenir la totalité du périmètre de notre Syndicat en régime urbain d'électrification, à l'exception de la commune de Villé qu'il convient, en accord avec Gaz de Barr, de maintenir en régime rural.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de soustraire du régime de l'aide à l'électrification rurale les 367 communes membres du Syndicat, à l'exception de la commune de VILLE (67).

POINT 10 :

CONVENTION DE RATTACHEMENT DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNITES DE METHANISATION

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat.

Deux unités de méthanisation sont en construction dans le Sundgau ; l'une à Gommersdorf, l'autre à Traubach-le-Bas.

Le biométhane produit doit être injecté dans le réseau existant de distribution publique de gaz naturel.

- L'unité de méthanisation de Traubach-le-Bas, commune actuellement non desservie en gaz naturel, sera raccordée au réseau de la commune voisine de Wolfersdorf
- Et l'unité de Gommersdorf sera raccordée sur le réseau présent sur le territoire de la commune.

Des travaux de renforcement et d'extension du réseau doivent également être entrepris entre Dannemarie, Carspach et Altkirch, communes déjà desservies en gaz naturel par GRDF. Le tracé envisagé pour ces travaux de renforcement traverse par ailleurs la commune de Ballersdorf, encore non desservie en gaz.

Il convient, dès lors, de formaliser tant la procédure que le statut des ouvrages nécessaires au raccordement de ces unités de méthanisation, à travers une convention entre :

- d'une part, GRDF, constructeur de ce nouveau réseau, en sa qualité de distributeur historique dans le cadre du Contrat de concession signé avec le Syndicat en 2001 ;
- d'autre part, le Syndicat, en sa qualité d'Autorité concédante de la distribution publique de gaz naturel, à laquelle l'ensemble des communes concernées par les deux projets, ont transféré leur compétence gaz.

Cette convention clarifie notamment le statut des ouvrages de raccordement et de renforcement nécessaires à l'opération ; ces derniers seront intégrés dans le patrimoine concédé du Syndicat.

A noter que la convention n'aborde pas la question du financement des ouvrages prévus. Celui-ci est réparti entre le porteur du projet (60%) et GRDF (40%).

A ce stade de la procédure, l'intervention du Syndicat n'est pas envisagée. Elle le sera dans un second temps, dans le cadre du lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la desserte en gaz naturel des communes encore non desservies comme Ballersdorf et Traubach-le-Bas.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la Convention de rattachement dans le cadre de la création d'unités de méthanisation à Gommersdorf et à Traubach-le-Bas.

M. Jean-Michel ZINCK, 1^{er} Adjoint au maire de Strueth rajoute que la connexion des 2 unités sur le réseau à Carspach ne signifie pas que les communes de Gommersdorf et de Traubach-le-Bas utiliseront ce gaz.

M. Jean-Marie FREUDENBERGER, 1^{er} Vice-président du Syndicat et Maire de Wittersdorf complète en rappelant que les 2 unités vont produire une grande quantité de méthane que le réseau absorbera localement et que le surplus sera évacué dans le réseau général, en direction de Mulhouse.

M. Vincent GASSMANN, Maire de Chavannes-sur-l'Etang et par ailleurs Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue rappelle que ces unités sont d'une initiative privée portée par des agriculteurs. Les chantiers de construction sont actuellement en cours et il s'agit d'un gros projet. Une unité produira environ 17 500 tonnes de méthane et l'autre 23 000 tonnes, par an. Il s'agit de projets structurants pour tout le territoire de la Communauté de Communes.

POINT 11 :

FINANCES

A. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif

Ce point est présenté par M. Franck DUDT, Vice-président du Syndicat.

Sur conseil du Payeur départemental, le Président rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Conformément aux textes applicables, le Président propose au Comité Syndical de faire application de cet article à hauteur de :

Intitulé du chapitre	Crédits votés au budget primitif 2020	Autorisation possible
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles (<i>dont subventions versées aux communes</i>)	2 503 000 euros	625 750 euros
Chapitre 21 – immobilisations corporelles (<i>dont travaux sur les réseaux d'électrification</i>)	3 007 000 euros	751 750 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget principal, avant le vote du Budget primitif 2021, les dépenses d'investissement selon les conditions exposées ci-dessus.

B. Débat d'orientations budgétaires

Ce point est présenté par M. Franck DUDT, Vice-président du Syndicat.

I. Rappel

a) Les recettes du Syndicat en 2020

Les principales recettes du Syndicat en 2020 proviennent des redevances versées par Enedis, GRDF, ANTARGAZ Energies et CALEO.

- Redevance R1 électricité : elle est destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité : **969 967 euros**

- Redevance R1 gaz : elle est destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence gaz : **319 773,70 euros** pour GRDF, **3 054,10 euros** pour ANTARGAZ Energies et **3 881 euros** pour CALEO
- Redevance R2 électricité : elle est versée en fonction des travaux réalisés sur les réseaux de distribution publique d'électricité par les communes membres et le Syndicat : **2 472 560,95 euros**

Ces redevances représentent en 2020 un montant total de **3 769 236,75 euros** (3 079 947 en 2019) et permettent au Syndicat d'assurer son fonctionnement et d'aider les communes membres sans qu'aucune participation financière ne soit demandée à ces dernières.

Pour mémoire, l'excédent global de 2019 repris dans le budget 2020 était de **3 322 717,18 euros** (2 301 866 euros en 2018).

Le Syndicat a également perçu la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Le montant perçu à ce jour est 5 056 485,86 euros (4^{ème} trimestre 2019, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020) dont 5 009 733,80 euros immédiatement reversés aux communes. La différence, soit 46 752,06 euros, représentent les frais de gestion conservés par le Syndicat.

b) Les aides 2020 du Syndicat aux communes et à Enedis

En 2020, le Syndicat a versé à ce jour aux communes :

- **797 963 euros** au titre de la redevance R2 (169 bénéficiaires) ;
- **54 229 euros** au titre des travaux basse tension financés sur les fonds propres du Syndicat ;
- **33 174,50 euros** au titre des travaux en matière d'éclairage public
soit un total de **885 366,50 euros**.

En 2020, dans le cadre du Programme Commun de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR), le Syndicat a versé à Enedis, 300 000 euros pour la résorption du réseau B1 à Mulhouse et 200 000 euros pour le programme de renouvellement des Câbles Papier Imprégnés (CPI) 20 000 volts à Mulhouse, soit un total de **500 000 euros**.

Le Syndicat a également versé à Enedis **200 000 euros** pour lui permettre d'accélérer le programme de renouvellement des coffrets de toiture (CCP).

En 2020, le Comité a également pris des engagements à concrétiser en 2021 et en 2022 :

- **48 009,55 euros** au titre des déplacements d'ouvrage basse tension, dont 12 147,22 euros seront proposés au Comité Syndical du 17 décembre 2020
- **468 638 euros** au titre des déplacements d'ouvrage haute tension, dont 121 928 euros seront proposés au Comité Syndical du 17 décembre 2020
- **58 800 euros** au titre des travaux conventionnés
- **715 221,01 euros** au titre de l'éclairage public, dont 431 654,82 euros seront proposés au Comité Syndical du 17 décembre 2020
soit un total de **1 290 668,56 euros**.

Le total des aides versées et des engagements pris en 2020 est donc de 2 876 035,06 euros.

II. Les orientations budgétaires pour 2021

a) Les recettes escomptées en 2021

- Un excédent global 2020 estimé à 4 millions d'euros.
- Les redevances de concession R1 et R2 devraient, en 2021, dégager des recettes équivalentes à celles de 2020 c'est-à-dire environ 3 700 000 euros.
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) soit environ 7 000 000 d'euros dont 99 % à reverser immédiatement aux communes. Vu les montants annoncés, un budget annexe dédié à la gestion de la Taxe sera créé (cf. Point 11C).
- La participation communale au titre de l'Article 8.
- La contribution de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin pour la desserte en gaz naturel de la zone d'activité de Oberhergheim (17 024 euros).

b) Les dépenses prévisionnelles en 2021 en plus du fonctionnement de la structure

- Les engagements financiers pris en 2020 à hauteur de 1 290 668,56 euros.
- La poursuite du programme de renouvellement des Câbles Papier Imprégnés (CPI) 20 000 volts à Mulhouse et dans son agglomération, ainsi que dans les communes situées dans la poche de Colmar (500 000 euros).
- La poursuite du programme de renouvellement des coffrets de toiture (200 000 euros).
- La participation du Syndicat au titre de l'Article 8.
- Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, le Syndicat pourra exercer la maîtrise d'ouvrage de travaux hors Article 8, à concurrence de 700 000 euros. L'accompagnement du concessionnaire pour la résorption des fils nus pourra être effectuée dans cette enveloppe. Ces travaux sont éligibles à la redevance R2.
- La participation à la desserte en gaz naturel de la zone d'activité de Oberhergheim (42 561 euros).
- La poursuite des programmes liés à :
 - l'éclairage public de l'ordre de 1,5 million d'euros.
 - à la transition énergétique et à la mobilité, soit 1 million d'euros.
 - déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE) ;
 - appui à la filière hydrogène/méthanation
- Un audit sera effectué et concernera la communication.
- Le recrutement de personnel(s) supplémentaire(s) sera envisagé. Il s'agira d'une part de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, les nouvelles attributions du Syndicat et d'autre part, de préparer la succession du Directeur et du Directeur adjoint qui prendront leur retraite d'ici 2023.

Enfin, le Syndicat n'a recours à aucun emprunt et n'a aucune dette.

Le Comité Syndical, après en avoir discuté, prend acte du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et demande au Président de tenir compte des observations formulées lors ce débat pour construire le Budget primitif 2021.

M. Joseph WEISBECK, Adjoint au maire de Wittenheim demande si la création de la Collectivité Européenne d'Alsace aura une incidence sur le Syndicat. M. Franck DUDT lui confirme que le Syndicat n'a rien à voir avec cette création et est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ne dépend pas des structures départementale et régionale.

M. Alfred JUNG, Conseiller municipal de Mulhouse demande si les excédents serviront à alimenter les projets portés par les différents groupes de travail. M. Franck DUDT lui précise que les fonds propres du Syndicat sont alimentés par les excédents cumulés les années précédentes.

C. Création d'un budget annexe

Ce point est présenté par M. Franck DUDT, Vice-président du Syndicat.

La loi du 7 décembre 2010 prévoit que le Syndicat est seul compétent pour percevoir la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) en lieu et place des communes membres de moins de 2 000 habitants.

Le coefficient multiplicateur actuellement en vigueur a été fixé lors du Comité Syndical du 25 septembre 2014 et a été maintenu, chaque année. Le Comité Syndical du 8 septembre 2020 a confirmé ce coefficient multiplicateur.

A ce jour, 306 communes de moins de 2 000 habitants sont concernées par le reversement trimestriel. Cela représente un flux financier de recettes et de dépenses annuelles d'environ 5 millions d'euros.

De plus, le Syndicat gèrera, à compter du 1^{er} janvier 2021, la perception et le reversement de la Taxe pour le compte de 40 communes de plus de 2 000 habitants.

Les recettes et dépenses seront augmentées de 3 millions d'euros en 2021 (perception des 3 premiers trimestres 2021 uniquement), puis de 4 millions d'euros en 2022 (sous réserve que d'autres communes demandent au Syndicat de gérer pour leur compte la Taxe).

Au vu de l'augmentation des flux financiers, et pour répondre aux objectifs fixés pour obtenir la certification des comptes du Syndicat, le Président propose de créer un budget annexe dédié à la gestion de la Taxe, à compter du 1^{er} janvier 2021. Le budget principal et son budget annexe seront ainsi sincères et véritables.

Ce budget annexe ne comptera que les recettes versées par les 40 fournisseurs d'électricité présents sur le périmètre du Syndicat et les dépenses relatives au reversement de cette Taxe, déduction faite de 1% de frais de gestion. L'excédent dégagé servira à effectuer le contrôle de cette Taxe et prendre en charge les frais inhérents à la gestion de cette Taxe (affranchissement, personnel, ...)

M. Dominique WASSONG, Payeur départemental, souligne la difficulté, pour ses services de mettre en place ce budget annexe dès le prochain exercice, compte tenu de la surcharge de travail générée par la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, le 1^{er} janvier prochain.

Mme Denise BUHL, Maire de Metzeral, n'est pas d'accord avec cette procédure et propose la mise en place d'une comptabilité analytique dédiée à la gestion de la Taxe.

M. Pascal TURRI, Vice-président du Syndicat et Maire de Sierentz précise que les frais de gestion de 1% peuvent aisément être reversés du budget annexe vers le budget principal.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (Mme Denise BUHL), crée, à compter du 1^{er} janvier 2021, un budget annexe, qui sera dénommé « Gestion de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité ».

D. Renouvellement du contrat relatif au nettoyage des locaux pour la période 2021-2023

Ce point est présenté par M. Pascal TURRI, Vice-président du Syndicat.

Le contrat d'entretien des locaux arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Une consultation a été envoyée à 3 sociétés de nettoyage : REGIONETTOYAGE, OCITO, et NB2I. Chacune a déposé une offre.

Le choix du Comité Syndical tiendra compte des critères suivants :

- Qualité de service : durée de la prestation par jour et délai de remplacement (proximité) : 40 %
- Montant HT de la prestation : 40 %
- Performances en matière de protection de l'environnement et en matière d'insertion professionnelle : 20 %

Voici le résultat des notations :

NB2I (WETTOLSHEIM) : 40/100

20/40 (0+20) Qualité du service (durée de la prestation/jour + délai de remplacement)

10/40 Montant TTC de la prestation

10/20 Performances en matière de protection de l'environnement et en matière d'insertion professionnelle

REGIONETTOYAGE (COLMAR) : 95/100

40/40 (20+20) Qualité du service (durée de la prestation/jour + délai de remplacement)

40/40 Montant TTC de la prestation

15/20 Performances en matière de protection de l'environnement et en matière d'insertion professionnelle

OCITO (ILLZACH) : 70/100

20/40 (20+0) Qualité du service (durée de la prestation/jour + délai de remplacement)

30/40 Montant TTC de la prestation

20/20 Performances en matière de protection de l'environnement et en matière d'insertion professionnelle

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la société REGIONETTOYAGE pour un coût mensuel de 944,11 euros TTC et autorise le Vice-président Pascal TURRI à signer tout acte y afférant.

POINT 12 :

DIVERS

→ ***Contrôle des Concessionnaires présenté par René WUNENBURGER, Directeur du Syndicat***

- GRDF le 10 novembre 2020
Plusieurs points à relever :
 - Le problème du **renouvellement des canalisations les plus anciennes** (fonte ductile) : le rythme est très **nettement insuffisant**.
 - Le déploiement des compteurs Gazpar sur la concession qui pose problème sur les communes desservies dans le cadre d'une DSP.
 - Le développement des unités de méthanisation sur le périmètre de la concession qui entraîne de nouvelles modalités de partenariat entre le Syndicat et GRDF.
- EDF et Enedis le 12 novembre 2020
On retiendra essentiellement :
 - Une bonne qualité de la desserte en électricité avec un critère B inférieur à 40 minutes en 2019.
 - Un bilan très satisfaisant des travaux effectués par le concessionnaire dans le cadre des conventions B1/CPI et CCP.

- Un point spécifique fait sur les travaux de maintenance et d'élagage réalisés en 2019 avec près de 500 km de lignes traités sur la concession.

→ **Commission Consultative des Services Publics Locaux présenté par Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat**

La Chambre d'Agriculture d'Alsace a désigné MM. Denis NASS et Serge HANAUER comme représentants de leur organisme. Il convient maintenant de les installer en tant que représentants des usagers du service public. Une consultation est encore en cours pour solliciter la participation d'Alsace Nature qui doit encore désigner un représentant.

La Commission sera alors complète et pourra se réunir courant du 1^{er} trimestre 2021.

Le Comité Syndical installe MM. Denis NASS et Serge HANAUER, de la Chambre d'Agriculture d'Alsace au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

→ **Composition des groupes de travail : présenté par Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat**

Le Comité Syndical du 24 septembre 2020 a mis en place les groupes de travail suivants : *perception de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP), Eclairage public (EP), Mobilités, Transition Energétique et Communication/information.*

Un courriel transmis aux membres titulaires et suppléants, le 6 novembre dernier, proposait à chaque élu de s'inscrire, par ordre de préférence dans les différents groupes de travail.

Les élus membres des groupes de travail ont tous été destinataires d'un courriel les informant du groupe de travail où ils siègeront.

Voici leur composition (les **membres titulaires** apparaissent en gras) :

- *Groupe de travail relatif à la perception de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP), animé par M. Franck DUDT – 10 membres*
M. Armand BUCHER, Conseiller municipal d'Aspach-le-Bas
Mme Denise BUHL, Maire de Metzeral
M. Rodolphe FERRAN, Conseiller municipal de Moosch
M. Claude GENTZBITTEL, Maire de Hecken
M. Alain GOEPFERT, Adjoint au maire de Thann
M. Thierry NICOLAS, Adjoint au maire de Mulhouse
M. Jean-Louis SCHOTT, Maire de Waltenheim
M. Jean-Marc SCHULLER, Maire de Sundhoffen
M. Fernand WIEDER, Maire de Muespach-le-Haut
- *Groupe de travail « Eclairage public » (EP), animé par M. Serge JANUS – 11 membres*
M. Gabriel BARTH, Adjoint au maire de Husseren-les-Châteaux
M. Rodolphe FERRAN, Conseiller municipal de Moosch
M. Claude GENTZBITTEL, Maire de Hecken
M. Jean-Claude GRIENENBERGER, Adjoint au maire de Richwiller
M. Bernard GUTKNECHT, Adjoint au maire de Wettolsheim
M. Jean-Marie HAUMESSER, Adjoint au maire de Muntzenheim
M. Bernard KEMPF, Vice-président du Syndicat et Maire d'Ostheim
Mme Agnès KLAKOSZ, Adjointe au maire de Staffelfelden
M. André MERCIER, Conseiller municipal d'Eguisheim
M. Jean-Jacques MISSLIN, Conseiller municipal de Sausheim
Mme Véronique MUNDEL, Conseillère déléguée de Berrwiller

- *Groupe de travail « Mobilités », animé par M. Serge JANUS – 17 membres*
M. Sébastien BALDECK, Adjoint au maire de Morschwiller-le-Bas
M. Gilbert BRUDER, Conseiller municipal de Baldersheim
M. Pascal DEVAUX, Adjoint au maire de Riespach
M. Vincent GASSMANN, Maire de Chavannes-sur-l'Etang
M. Jean-Claude GRIENENBERGER, Adjoint au maire de Richwiller
M. Bernard GUTKNECHT, Adjoint au maire de Wettolsheim
M. Joël HEYDEL, Adjoint au maire de Soultz
M. Bertrand HIRTH, Maire de Sickert
M. Bernard KEMPF, Vice-président et Maire d'Ostheim
M. Jean-Jacques MISSLIN, Conseiller municipal de Sausheim
Mme Véronique MUNDEL, Conseillère déléguée de Berrwiller
Mme Catherine RAPP, Vice-présidente et Adjointe au maire de Mulhouse
M. Vincent SCHERRER, Adjoint au maire de Riquewihr
M. Yann SCHUNCK, Adjoint au maire de Marckolsheim
M. Jean-Michel ZINCK, Adjoint au maire de Strueth
M. Jean ZURBACH, Maire de Bettendorf

- *Groupe de travail « Transition énergétique » co-animé par MM. Serge JANUS et Bernard KEMPF – 17 membres*
M. Armand BUCHER, Conseiller municipal d'Aspach-le-Bas
M. Laurent FINCK, Adjoint au maire de Burnhaupt-le-Bas
M. Gilles FREMIOT, Maire de Heidwiller
M. José FREUDENREICH, Adjoint au maire de Soultzmatt
M. Vincent GASSMANN, Maire de Chavannes-sur-l'Etang
Mme Marie-Paule GAY, Maire d'Aubure
M. Alain GOEPFERT, Adjoint au maire de Thann
M. Alfred JUNG, Conseiller municipal de Mulhouse
M. Jean-Louis SCHOTT, Maire de Waltenheim
M. Yann SCHUNCK, Adjoint au maire de Marckolsheim
M. Gérard STOECKLIN, Adjoint au maire de Sentheim
M. Jean-Michel STRASBACH, Adjoint au maire de Pfaffenheim
M. Fernand WIEDER, Maire de Muespach-le-Haut
M. Emile-Jean WYBRECHT, Conseiller délégué d'Altkirch
M. Jean-Michel ZINCK, Adjoint au maire de Strueth

- *Groupe de travail « Communication/Information », animé par M. Franck DUDT – 11 membres*
M. Armand BUCHER, Conseiller municipal d'Aspach-le-Bas
Mme Marie-Paule GAY, Maire d'Aubure
M. Alain GOEPFERT, Adjoint au maire de Thann
M. Jean-Jacques MISSLIN, Conseiller municipal de Sausheim
M. Christian PION, Conseiller municipal de Rombach-le-Franc
M. Vincent SCHERRER, Adjoint au maire de Riquewihr
M. Jean-Louis SCHOTT, Maire de Waltenheim
M. Yann SCHUNCK, Adjoint au maire de Marckolsheim
M. Jean-Michel STRASBACH, Adjoint au maire de Pfaffenheim
M. Fernand WIEDER, Maire de Muespach-le-Haut

→ **Déploiement du compteur LINKY présenté par René WUNENBURGER, Directeur du Syndicat**
Enedis nous a communiqué l'état du déploiement du compteur LINKY au 4 décembre 2020.
259 666 compteurs ont été déployés sur la maille de la concession, soit un taux de couverture de 72,87 % (67,35 % en septembre).

Pour information, 7 680 copies (contre 7 650 en septembre dernier) de lettre de refus de l'installation des compteurs Linky des particuliers auprès d'Enedis ont été réceptionnées au Syndicat.

Le déploiement interviendra dans les communes suivantes au cours du 1^{er} trimestre 2021 :

Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergholtz, Bergholtz-Zell, Berrwiller, Bischwihr, Bollwiller, Durrenentzen, Fréland, Grussenheim, Gundolsheim, Hartmannswiller, Houssen, Issenheim, Jepsheim, Jungholtz, Kientzheim, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Mittelwihr, Muntzenheim, Murbach, Ostheim, Porte du Ried, Raedersheim, Rimbach-près-Guebwiller, Rimbach-Zell, Riquewihr, Rouffach, Sigolsheim, Sondernach, Soultz, Soultzbach-les-Bains, Soultzmatt, Stosswihr, Urschenheim, Voegtlinshoffen, Wasserbourg, Westhalten, Wickerswihr et Wuenheim.

→ **Prochaines rencontres : présenté par Jean-Luc BARBERON, Président du Syndicat**

Groupe de travail « Communication » :

Mercredi 6 janvier 2021 à 17 heures dans la salle festive de Mortzwiller – rue du Soultzbach (commune nouvelle du Haut-Soultzbach)

Groupe de travail « Transition Energétique » :

Jeudi 14 janvier 2021 à 17 heures dans la salle des fêtes d'Ostheim

Calendrier 2021 des réunions du Bureau et du Comité Syndical

1^{er} trimestre (vacances scolaires du lundi 22 février au vendredi 5 mars) :

Bureau Syndical : mardi 2 février à 14 h

Comité Syndical : mardi 16 février à 17h30 à MULHOUSE

2^{ème} trimestre :

Bureau Syndical : mardi 1^{er} juin à 14 h

Comité Syndical : mardi 15 juin à 17h30 à WITTERSDORF

3^{ème} trimestre :

Bureau Syndical : mardi 14 septembre à 14h

Comité Syndical : mardi 28 septembre à 17h30 à THANN

4^{ème} trimestre (vacances scolaires du lundi 20 au 31 décembre) :

Bureau Syndical : mardi 30 novembre à 14h

Comité Syndical : mardi 14 décembre à 17h30 à GUEWENHEIM

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

Le Président,

Jean-Luc BARBERON
Maire de Guewenheim